



Championnat de Belgique Interclubs

19/02/2017 Lac de Rabais

Règlement

- Le concours se déroule le 19 février 2016 au lac de Rabais.
- Le nombre d'équipes participantes est limité à 24.
- Chaque équipe doit se composer de trois pêcheurs (à la mouche), membres d'un même club. (Ceci, entre autre, pour des raisons d'assurance). Des équipes étrangères peuvent s'inscrire mais ne peuvent gagner le titre de Champion de Belgique Interclubs. Priorité d'inscription pour les clubs belges.
- Le droit d'inscription par équipe est fixé à 150 euro, le petit déjeuner et repas de midi sont compris. Ce montant doit être versé au plus tard pour le 15/02/2017 sur le compte (IBAN : BE59 3630 8769 6326 BIC : BBRU BE BB).
- Chaque club mouche a le droit d'inscrire une équipe jusqu'à ce que le nombre de 24 est atteint.

Un club peut inscrire une deuxième / troisième équipe si le nombre total des clubs inscrits est inférieur à 24. Ces équipes supplémentaires seront mise sur une liste de réserve.

Si des places sont encore disponibles après le 12/02/2017, elles seront alors attribuées aux équipes de cette liste, (d'abord la deuxième équipe de chaque club, puis la troisième). Si nécessaire la date d'inscription sera prise en compte pour l'attribution des places restantes.

- Les inscriptions seront clôturées le 12/02/2017.
- La compétition se déroulera suivant un système de 3 secteurs. Dans chacun, il y aura un des trois pêcheurs d'une même équipe. La répartition entre ces 3 secteurs se fera par tirage au sort.
- Le règlement sportif BFFC 2017 du championnat de Belgique est d'application (voir www.belgian-fly-fishing-committee.be)
- Il y aura quatre manches. Chaque manche comprendra deux rotations.
- Pour chaque manche, un classement sera réalisé sur base du mode de calcul suivant.
- Mode de calcul pour l'attribution des points « poisson » et des points « place »:
 - 200 points par truite + 1 points par millimètre + 20 points pour une autre espèce (au moins 200mm) + 1 points par millimètre ; la somme donnant le nombre de points « poisson » par manche.
 - Le pêcheur ayant obtenu le plus de points « poisson » obtient un point « place », le deuxième, deux points « place » et ainsi de suite.

- A un pêcheur, capot, qui n'obtient donc pas de point « poisson » dans une manche, est attribué comme point « place » : 1/3 du nombre d'équipes présentes + les points place du dernier pêcheur ayant pris un poisson dans cette manche
- Les points places des trois pêcheurs d'une même équipe, obtenus dans les quatre manches, sont additionnés. L'équipe qui a le plus petit nombre de points « place » gagne.
- En cas d'égalité on tient compte, successivement, du plus grand nombre de points « poisson », puis du nombre de poissons pris.
- L'équipe Belge la mieux classée se verra attribué le titre de « Champion de Belgique Interclubs 2017 » et recevra donc la coupe « Challenge ». (Cette coupe devra être rendue au BFFC l'année suivante). Les membres de l'équipe gagnante recevront également une médaille.
- Des médailles sont de même prévues pour les pêcheurs des équipes classées en 2^{ième} et 3^{ième} position.
- Pas de coupe prévue pour la meilleure équipe étrangère.
- En cas de litige, un jury, formé des membres du comité BFFC présents et de deux pêcheurs choisis par tirage au sort, prendra une décision. Cette décision est irrévocable. Tout pêcheur impliqué dans le litige ne peut être membre du jury.
- L'organisation n'est pas responsable pour les accidents susceptibles de se produire.

Horaire :

- Tirage : 07:00 – 07:30
- Briefing : 08:00
- Manche 1 : 8:45 – 09:30 et 09:45 – 10:30
- Manche 2 : 10:45 – 11:30 et 11:45 – 12 :30
- Manche 3 : 14 :00– 14:45 et 15 :00– 15:45
- Manche 4 : 16 :00 – 16 :45 et 17 :00 – 17 :45
- Remise des prix : 19:00